



Résumé du rapport d'activité 2023 de la CSN

4 avril 2024

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) a donné en 2023 son avis concernant l'expertise de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) au sujet du programme de gestion des déchets 2021. La CSN a conclu que l'IFSN avait examiné ce programme en détail et documenté de manière exhaustive ses résultats. Du point de vue de la CSN, la méthode choisie par l'IFSN pour l'examen du programme de gestion des déchets 2021 est pertinente ; les questions et les critères à l'aide desquels l'IFSN a évalué le programme de gestion des déchets 2021 et l'actuel plan de recherche et de développement sont judicieux. La CSN partage l'évaluation du programme de gestion des déchets 2021 de l'IFSN et soutient les exigences proposées et les recommandations formulées par cette dernière. Suite à son évaluation, la CSN a formulé une recommandation concernant le choix d'une petite quantité représentative de déchets de faible ou de moyenne activité en vue de la stocker dans un dépôt pilote. Dans deux autres recommandations, la CSN reprend une recommandation de l'IFSN concernant les quantités de déchets pour les scénarios s'appuyant sur une durée d'exploitation des centrales nucléaires de 60 ans et aborde par ailleurs d'éventuelles possibilités d'optimisation dans la suite du processus.

Dans le cadre de l'évaluation des rapports annuels concernant la sécurité des centrales nucléaires suisses, la CSN s'est concentrée en priorité sur les thèmes de l'exploitation, du facteur humain et de l'organisation ainsi que de la surveillance du vieillissement des équipements. De plus, elle a examiné les derniers rapports mensuels des centrales nucléaires, afin d'avoir un aperçu actuel des événements soumis à l'obligation de déclarer et des autres aspects majeurs liés à l'exploitation des centrales. Durant l'année sous revue, la CSN a poursuivi son examen de la culture de la sécurité au sein des installations nucléaires suisses. Ainsi, lors d'une visite de la centrale nucléaire de Leibstadt, des représentants de l'installation ont répondu à des questions actuelles de la CSN concernant la culture de la sécurité ; des mesures pour l'encouragement de la culture de la sécurité et les défis qui en découlent ont pu être identifiées.

Dans le cadre de la consultation publique, la CSN a commenté le projet de la nouvelle directive ENSI-G18 concernant la protection contre les incendies. Par ailleurs, la CSN a remis au Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) son avis sur le rapport d'activité et de gestion 2022 du conseil de l'IFSN.

La CSN s'est réunie lors de onze séances plénières. Des délégations de la CSN ont en outre pris part à de nombreuses rencontres de divers organes pour clarifier des questions factuelles ou coordonner des activités.

La Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) est une commission extraparlamentaire de la Confédération. Conformément à son mandat légal, elle conseille en toute indépendance le Conseil fédéral, le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN) sur toutes les questions relatives à la sécurité des installations nucléaires.